Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_058-DE

Moirans
Isère

Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en UEEA

Le conseil Municipal de Moirans, par délibération du 03/10/2024 a autorisé le Maire ou son représentant, à signer une convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles accueillant des enfants non moirannais scolarisés en classe d'UEEA (Unité d'enseignement Elémentaire Autisme).

La présente convention a pour objet la prise en compte du nombre d'élèves de la commune d'origine accueillis en classe UEEA à Moirans pour l'année scolaire 2025-2026, ainsi que l'évaluation des charges.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : participation financière

En contrepartie de l'accueil d'enfants résidant hors commune en UEEA de Moirans, la commune de résidence s'engage à verser à la commune de Moirans, une participation financière calculée selon les modalités suivantes :

- ***Composantes du coût***

Les charges de fonctionnement retenues intègrent :

- ✓ Les frais de chauffage, électricité, eau, téléphone des locaux
- ✓ Les travaux de maintenance diverses
- ✓ La rémunération du personnel communal mis à disposition
- ✓ Le cout des fournitures scolaires, administratives, mobilier, matériel et droguerie
- ✓ Les subventions

- ***Dispositions financières***

Chaque commune de résidence des enfants accueillis s'engage à verser une contribution calculée au prorata du nombre de ses enfants solarisés en UEEA à Moirans et au prorata du temps de présence effectif des enfants durant l'année scolaire.

Celle-ci est fixée par accord de la commune de Moirans et la commune de résidence en référence à l'évaluation du coût d'un élève Moirannais pour l'année considérée selon l'application de l'article 1.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_058-DE

La présente convention concerne 1 élève scolarisé en UEEA à M[illegible] pour l'année scolaire **2025-2026 :**

La participation de la commune de résidence pour cet enfant est fixée à 2046.79€, pour la période allant du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026

Article 2 : exécution de la convention
Le règlement de ces participations s'effectuera de commune à commune et portera sur la somme complète notifiée par courrier.

Un exemplaire original de la présente convention sera à retourner signé à la commune de Moirans.

La présente convention pourra être dénoncée par la commune de résidence dans la mesure où la commune de Moirans n'accueillera plus d'enfant de ladite commune en UEEA.

Article 3 : règlement des différents
Les contestations qui s'élèveraient entre les parties quant à l'exécution de ce la présente convention, feront l'objet d'une tentative de conciliation.
En cas de désaccord, les parties s'en remettront à l'appréciation du Tribunal administratif compétent.

Fait à Moirans, le 15 juillet 2026

Pour la commune de Moirans
Le Maire

Par délégation, Mme CUSSAC
Adjointe à l'éducation

Pour la commune de Noyarey
Le Maire

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20261019-DELIB_2026_058-DE

Dépenses de fonctionnement réalisées au 31/12/2025

FONCTION 22 - ENSEIGNEMENT FORMATION
SOUS FONCTION 212 - Ecole Elémentaire GP

FONCTIONNEMENT	Réalisé 31/12/25	calcul locaux: salle (8) dont 2 salles pour UEEA	*Calcul par enfant (143)*
60611 - Eau Assainissement	1 933,07 €	483,27 €	
60612 - Energie Electricité	13 584,16 €	3 396,04 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	1 311,36 €		*9,17 €*
6064-Fournitures administratives	690,25 €		*4,83 €*
6067 - Fournitures scolaires	8 171,15 €		*57,14 €*
60 sous total	***25 689,99 €***		
615221 - Entret. Répar. Bâtiments et lavage de vitres	983,40 €	245,85 €	
6156 - Maintenance (E2S)	913,31 €	228,33 €	
61 sous total	***1 896,71 €***		
6283- frais de nettoyage	1 123,20 €	280,80 €	
62 sous total	***1 123,20 €***		
6574-Sub.fonction. Ets Publics	4 680,00 €		*32,73 €*
65 sous total	4 680,00 €		
TOTAL Fonction 212 fonctionnement	**33 389,90 €**		
		4 634,29 €	*103,87 €*

COUT PERSONNEL			
entretien de l'école 40712,87 pour 8 salles	**40 712,87 €**	10 178,22 €	
poste administratif 70 % pour 515 enfants à la rentrée 2025 / 36393,15 €	**10 105,28 €**		70,67 €
interventions des agents techniques	**6 960,00 €**	1 740,00 €	
produits d'entretien 7506,46€ pour 8197 m2	**2 561,37 €**	640,34 €	
Assurance ecoles 12970,92 € pour toutes les écoles 8197 m2	**4 425,97 €**	1 106,49 €	
		13 665,05 €	70,67 €

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT ET PERSONNEL	18 299,34 €	174,53 €

NOMBRE ENFANTS	10
Coût enfant locaux	**1 829,93 €**
Coût enfant fournitures scolaires et autres frais	**174,53 €**
COUT ENFANT / FONCTIONNEMENT	2 004,47 €

Dépenses d'investissement réalisées au 31/12/2023

2184 mobilier		AMORTISSEMENT ANNUEL	DUREE	par enfant
cloisons	**1 636,87 €**	327,37 €	5 ANS	32,74 €
meuble mobile à bacs tiroirs	**479,46 €**	95,89 €	5 ANS	9,59 €
TOTAL Fonction 212 investissement	**2 116,33 €**	423,27 €		42,33 €

cout par enfant / investissement	42,33 €

cout total par enfant UEEA année scolaire 2025-2026 2 046,79 €